WikipédiA

Cours forcé

L'expression « **cours forcé** », ou inconvertibilité, correspond au régime monétaire dans lequel les banques (banques de second rang ou <u>banque centrale</u>) sont dispensées d'échanger le <u>papier-monnaie</u> contre du <u>métal précieux</u>. L'adoption du cours forcé met fin à un système fondé sur létalon-or.

Le cours forcé est différent du <u>cours légal</u>, qui oblige le créancier à accepter des monnaies en paiement mais sans fixer leur valeur, mais il serait inopérant si le créancier pouvait exiger une autre monnaie (convertible). Le cours forcé apparaît donc comme un prolongement du cours légal. Pris séparément, le cours légal en lui-même ne renvoie qu'à la circulation de la monnaie, alors que le cours forcé renvoie à la valeur de la monnaie et sa fixation.

Le cours forcé est également différent de l'inconvertibilité, dans la mesure où une monnaie peut être inconvertible sans pour autant bénéficier d'un cours légal ou forcé.

Histoire

Au tournant du xx^e siècle, la suppression de la libre convertibilité des <u>monnaies</u> permit aux <u>banques centrales</u> de protéger leurs stocks d'or et d'émettre autant de papiermonnaie qu'exigeaient les différents gouvernements.

La <u>Banque de France</u> fit ainsi des « avances » au Trésor, qui furent employées pour payer les différentes commandes ce qui fit marcher la « planche à billets ». Dans tous les états en guerre, l'augmentation du volume des billets (<u>inflation</u> fiduciaire) se traduisit par une hausse du niveau général des prix et par une baisse de la valeur de la monnaie.

Entre <u>1797</u> et <u>1819</u>, en suspendant ses paiements en or la <u>Banque d'Angleterre</u>donne naissance à la fameuse controverse entre l'<u>école</u> de la circulation et l'école de la banque

En France, avant son adoption définitive à partir de 1936, le cours forcé exista entre 1848, date à laquelle le monopole d'émission est définitivement confié à la Banque de France, et 1850, puis de 1870 à 1875 (rétablissement de l'étalon-or), puis encore entre 1914 et 1928. Cependant, ces épisodes n'apparaissaient que comme des suspensions de la convertibilité en métal. La France avait déjà eu à connaître le cours forcé avec les billets de la Banque royale déohn Law (dit Système de Law) en 1719.

Voir aussi

- étalon-or
- moyen de paiement
- monnaie

Ce document provient de «https://fr.wikipedia.org/w/index.php?title=Cous_forcé&oldid=128869708».

La dernière modification de cette page a été faite le 22 août 2016 à 09:26.

<u>Droit d'auteur</u>: les textes sont disponibles sous<u>licence Creative Commons attribution, partage dans les mêmes conditions</u>; d'autres conditions peuvent s'appliquerVoyez les <u>conditions</u> d'utilisation pour plus de détails, ainsi que les <u>crédits graphiques</u> En cas de réutilisation des textes de cette page, voye<u>xomment citer les auteurs et mentionner la licence.</u>

Wikipedia® est une marque déposée de laWikimedia Foundation, Inc, organisation de bienfaisance régie par le paragraphe 501(c)(3) du code fiscal des États-Unis.